



SOMMAIRE

Edito

04

Les missions de la MDPH

05

Le Pôle Info Handicap

05

Les prestations proposées

06

La Commission des droits
et de l'autonomie des personnes
handicapées

07

Où retirer votre dossier ?

08

Où renvoyer votre dossier ?

08

Votre dossier : son circuit, ses étapes

09

L'évaluation : vos rencontres

10

Prestations : qui assure leurs
paiements ?

11

Le groupe d'usagers

11

AUX CÔTÉS DES PERSONNES HANDICAPÉES



Ce guide pratique a pour but de vous présenter les missions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val d'Oise. Depuis sa création en 2005 par la Loi pour l'égalité des droits et des chances, le Conseil départemental du Val d'Oise a mis en oeuvre progressivement les moyens indispensables permettant à la MDPH d'assurer pleinement ses missions, à savoir :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Val d'Oise, est un lieu unique visant à accueillir, informer, et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Elle regroupe, sous un même toit, une équipe formée et pluridisciplinaire, qui œuvre au quotidien pour mieux prendre en compte le projet de vie des personnes handicapées et permettre une évaluation fine de leurs besoins.

En tant que chef de file dans la mise en œuvre du Schéma départemental des personnes handicapées, la MDPH du Val d'Oise est engagée dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux usagers et dans l'accès à l'information : la refonte du site internet ainsi que la dématérialisation des dossiers furent des avancées essentielles.

Un groupe usagers MDPH a également été créé. Il permet de mieux prendre en compte les attentes et questionnements des personnes handicapées et de favoriser leur participation citoyenne. Ce groupe usagers, sollicité hier pour ses avis, est aujourd'hui un partenaire essentiel du Département dans la mise en œuvre de sa politique publique.

Enfin, chaque année, les « Journées portes ouvertes » organisées par la MDPH, créent ce lien fondamental entre l'Institution et les Valdoisiens.

Grâce à l'amélioration continue de la qualité de services de la MDPH, grâce aux agents impliqués, aux usagers et leurs familles qui la font vivre, notre action départementale en faveur des personnes en situation de handicap est une priorité qui se vérifie.



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil
départemental du Val d'Oise



Émilie IVANDEKICS
Vice-présidente
du Conseil départemental
déléguée au Handicap
Présidente de la MDPH

LES MISSIONS DE LA MDPH



- L'accueil et l'information des personnes en situation de handicap et leurs familles
- L'évaluation par une équipe pluridisciplinaire des besoins de compensation de chaque personne handicapée, sur la base de son projet de vie, pour lui proposer un plan personnalisé de compensation du handicap (PPCH)
- L'organisation de la Commission départementale des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- L'aide à la formulation du projet de vie et à la mise en oeuvre des décisions de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- La gestion du fonds départemental de compensation pour le financement complémentaire des aides matérielles
- La mise en place et l'organisation du fonctionnement de la procédure de conciliation interne
- La désignation de personnes référentes (dans le cas de réclamations individuelles ou relevant de l'insertion professionnelle)

LE PÔLE INFO HANDICAP

La MDPH du Val d'Oise est un lieu d'accueil pour les personnes handicapées et leur entourage. Une équipe de professionnels vous informe et vous conseille sur les droits et les prestations auxquelles vous pouvez prétendre. En relation avec ses partenaires locaux (centres communaux d'action sociale, services sociaux départementaux etc.), elle facilite vos démarches et vous accompagne.

Le Pôle Info Handicap de la MDPH assure l'accueil et l'information. Vous y trouverez :

- une écoute, des conseils, une aide pour construire votre projet de vie, un accompagnement à la constitution des dossiers auprès d'une conseillère handicap,
- des renseignements sur le suivi de votre dossier,
- des informations sur les services offerts aux personnes en situation de handicap dans le Val d'Oise (loisirs, sports, associations diverses, partenaires etc.).

POUR JOINDRE LE PÔLE INFO HANDICAP

MDPH - Pôle Info Handicap
Conseil départemental du Val d'Oise
Bâtiment H
2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 34 25 16 50
Courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr

Ouverture du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf le jeudi matin et sur rendez-vous

LES PRESTATIONS PROPOSÉES



« J'ai besoin d'être conseillé par un professionnel dans ma vie sociale et personnelle. »

- Consultez le Pôle info handicap
Tél : 01 34 25 16 50 / maisonduhandicap@valdoise.fr

« J'ai besoin d'une aide personnalisée pour compenser mon handicap au quotidien. »

- Pensez au renouvellement de l'allocation compensatrice tierce personne
- Demandez la prestation de Compensation du Handicap



« J'ai besoin d'être aidée dans mon parcours scolaire. »

- Demandez l'Allocation Éducation de l'Enfant Handicapé
- Élaborez votre projet Projet Personnalisé de Scolarisation

« J'ai besoin d'une carte pour faciliter mes déplacements et l'accès aux lieux publics. »

- Demandez la carte mobilité inclusion mention Priorité pour Personne Handicapée
- Demandez la carte mobilité inclusion mention Stationnement
- Demandez la carte mobilité inclusion mention Invalidité



« Je ne peux pas travailler (ou ma capacité de travail est réduite) du fait de mon handicap. »

- Sollicitez l'Allocation Adulte Handicapé

« Mes possibilités d'obtenir (ou de conserver) un emploi sont réduites du fait de mon handicap. »

- Préparer une orientation Professionnelle
- Bénéficiez de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



« J'ai un taux d'incapacité de 80% et la MDPH évalue une capacité de travail de 5%. »

- Songez à demander un complément de ressource

LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé. Cette Commission est notamment compétente pour apprécier le taux d'incapacité de la personne handicapée, attribuer la prestation de compensation, reconnaître la qualité de travailleur handicapé, se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire, sur les orientations vers un établissement médico-social, etc.

COMPOSITION DE LA CDAPH

- Conseil départemental du Val d'Oise,
- État (DIRECCTE, Education Nationale, DDCS, ARS),
- organismes d'assurance maladie et de prestations familiales,
- associations de personnes handicapées et de leurs familles,
- organismes gestionnaires d'établissements ou de services destinés aux personnes handicapées (voix consultative),
- associations de parents d'élèves,
- organisations syndicales de salariés et d'employeurs,
- membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).



OÙ RETIRER VOTRE DOSSIER ?



Pour que nous puissions étudier votre situation, vous pouvez retirer un dossier (enfant ou adulte) dans les lieux suivants :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
Bâtiment H - 2 avenue du Parc à Cergy,
- centre communal d'actions sociales (CCAS) de votre mairie,
- services sociaux départementaux (SSD) de votre secteur,
- partenaires associatifs.

VOUS POUVEZ AUSSI LE DEMANDER PAR :



téléphone au 01 34 25 16 50



courriel à l'adresse suivante : maisonduhandicap@valdoise.fr



ou le télécharger sur valdoise.fr à l'adresse suivante :
www.mdph.valdoise.fr/mon-dossier

OÙ RENVOYER VOTRE DOSSIER ?

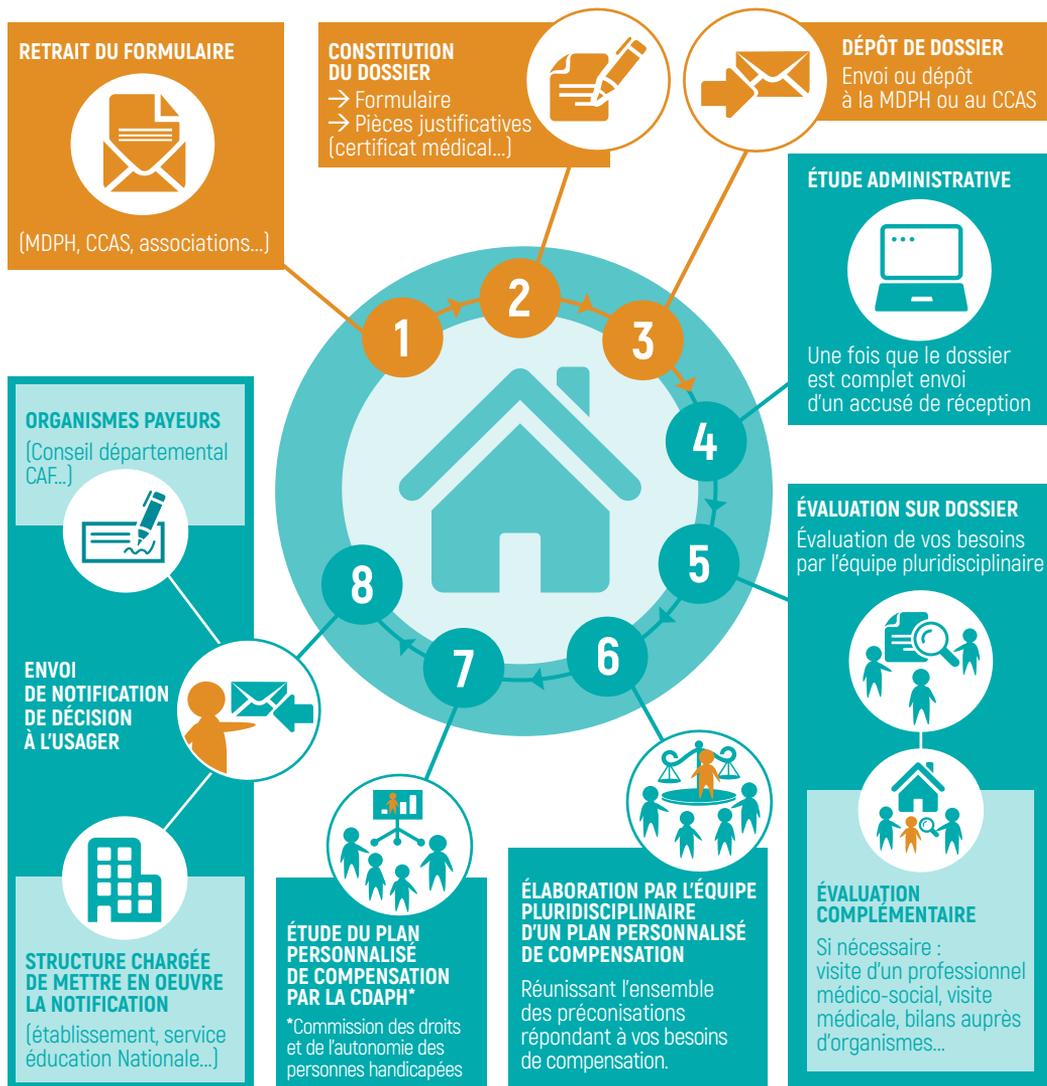
Pour qu'un dossier puisse être traité, il doit contenir les pièces suivantes :
le formulaire accompagné du certificat médical (fourni dans le dossier) datant de moins de six mois, une pièce d'identité du demandeur et un justificatif de domicile.
Il doit être adressé à la MDPH à l'adresse suivante :

MDPH

Conseil départemental du Val d'Oise
Bâtiment H - 2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Vous pouvez également, déposer et suivre votre demande en ligne via le téléservice de la MDPH accessible sur services-en-ligne.valdoise.fr ou sur www.mdph.valdoise/demarches-en-ligne

VOTRE DOSSIER : SON CIRCUIT, SES ÉTAPES



- Rôle de l'utilisateur
- Rôle de la MDPH

L'ÉVALUATION : VOS RENCONTRES

Selon votre demande, votre projet de vie, votre situation, vous pouvez rencontrer un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire : médecin, médecin psychiatre, infirmière, ergothérapeute, psychologue, travailleur social, enseignant spécialisé (Pôle enfants) etc.

LE GROUPE D'USAGERS

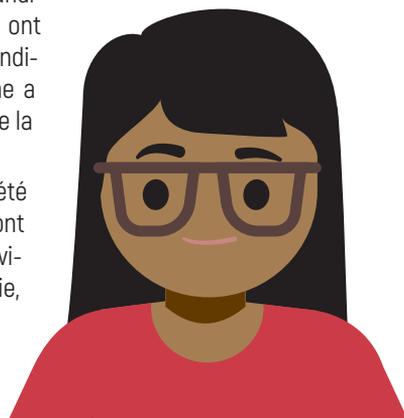
« Créé en 2015, ce groupe usager est composé de 50 usagers de la MDPH (personnes en situation de handicap, parents, aidants) qui se réunissent avec la direction et la Présidente de la MDPH pour échanger et partager des idées et de l'information sur des sujets divers.

Ce groupe a pour objectif d'offrir aux usagers un espace de dialogue avec la MDPH et échanger sur des propositions d'amélioration permettant de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap dans le Val d'Oise (exemple : l'accès à la culture et aux loisirs, l'accès aux droits, le regard des autres...)

Les membres se réunissent 3 à 4 fois par an et peuvent être sollicités sur des projets spécifiques comme, par exemple, tester un nouveau service de la MDPH en parallèle des réunions.»

Les membres du groupe usagers sont élus pour une durée de 3 ans suite à une campagne de recrutement. La MDPH s'appuie sur ses partenaires «relais» du secteur social et médico-social (centres communaux d'action sociale, établissements et service médico-sociaux, hôpitaux, associations œuvrant dans le champ du handicap), à qui des affiches, flyers et bulletins d'inscription ont été envoyés pour diffusion auprès des personnes handicapées qu'ils accompagnent. Une candidature en ligne a également été mise en place pendant les 6 semaines de la campagne de renouvellement.

Pour la campagne 2018, près de 80 candidatures ont été analysées, à partir desquelles 50 nouveaux membres ont été retenus suivant plusieurs critères de représentativité de l'ensemble des usagers de la MDPH (lieu de vie, âge, sexe, type de handicap rencontré...).



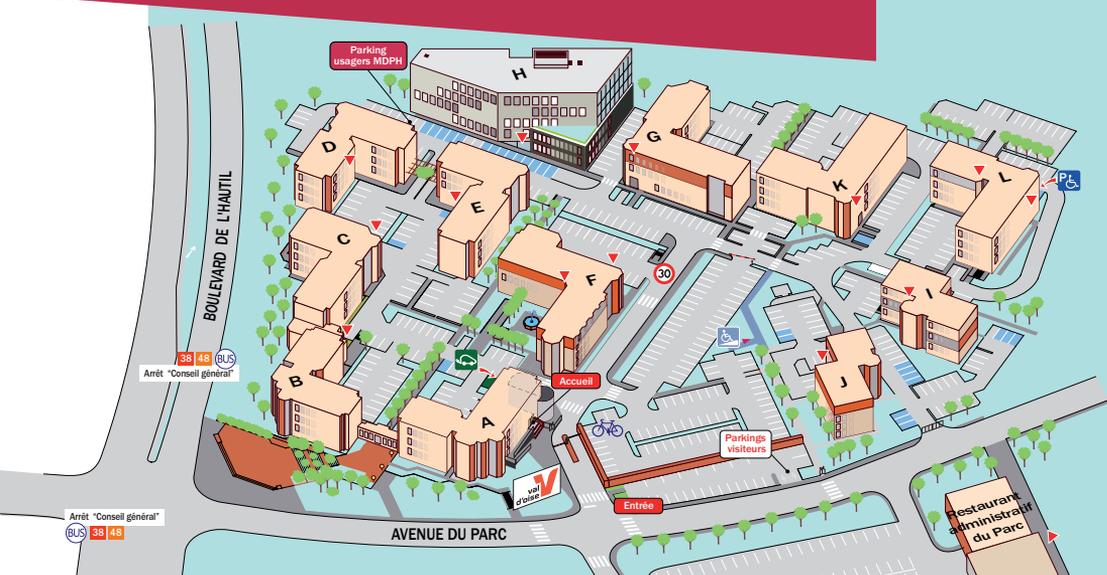
PRESTATIONS : QUI ASSURE LEURS PAIEMENTS ?



Le paiement de vos prestations n'est pas assuré par la MDPH. Ce sont d'autres organismes qui prennent le relais, comme par exemple la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'allocation adulte handicapé (AAH) ou l'allocation éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et le Conseil départemental pour la prestation de compensation du handicap (PCH).

Pour faciliter le financement de certains aménagements plus coûteux, comme l'aménagement de logements, de véhicules ou certaines aides matérielles, la MDPH fait appel au Fonds de compensation du handicap qui permet de faire contribuer des financeurs extra-légaux.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES



MDPH

Conseil départemental du Val d'Oise | 2 avenue du Parc | Bâtiment H
CS 20201 CERGY | 95032 Cergy Pontoise Cedex
tél. : 01 34 25 16 50 | courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr

*Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et sur rendez-vous,
fermé le jeudi matin.*

PLAN ET MOYEN D'ACCÈS

→ Par la route :

A15 direction Cergy-Pontoise sortie 9, prendre le boulevard du Port, puis l'avenue du Parc.

Parking : Conseil départemental du Val d'Oise.

→ Par les transports :

Prendre le RER A direction Cergy-le-haut / Arrêt Cergy-Préfecture ou SNCF Gare de Saint Lazare / Arrêt Cergy-Préfecture, puis traverser le parc de la Préfecture.



Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
fax : 01 34 25 33 00
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

**val
d'oise**
le département
MDPH